



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dédoubllement des classes dans les réseaux d'éducation prioritaire

Question au Gouvernement n° 3276

Texte de la question

DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DANS LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

M. le président. La parole est à M. Sylvain Waserman.

M. Sylvain Waserman. Ma question s'adresse à Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État chargée de l'enseignement prioritaire.

M. Pierre Cordier. Le MODEM parle au MODEM !

M. Sylvain Waserman. Madame la secrétaire d'État, je vous félicite très sincèrement pour votre nomination et vous souhaite une pleine réussite dans votre mission,... (*Applaudissements sur les bancs des groupe MODEM et LaREM*)

M. Thierry Benoit. Nous aussi !

M. Maxime Minot. Bravo !

M. Sylvain Waserman. ...qui est essentielle pour notre République et pour nos quartiers prioritaires, notamment dans la ville de Strasbourg, où je suis élu.

En début de mandat, nous avons créé un dispositif, promis par le Président de la République : limiter à douze le nombre d'enfants par classe dans certains quartiers. Jean-Michel Blanquer était d'ailleurs venu dans ma circonscription, dans le quartier de la Meinau, pour voir comment ce dispositif était mis en œuvre.

Depuis lors, je dialogue tous les ans avec les enseignants de la Meinau et du Neuhof, afin d'avoir leur ressenti et leur retour d'expérience, comme le font probablement nombre d'entre vous dans leur circonscription.

Ces enseignants me disent qu'avant l'entrée en vigueur de ce dispositif, quatre à cinq enfants par classe de CP n'étaient pas entrés dans la lecture à la fin de l'année, alors qu'il n'y en a plus désormais qu'un au maximum. Cela signifie que, dans chacun de ces quartiers prioritaires de Strasbourg, trois ou quatre enfants par classe de CP échappent à une forme de déterminisme social et ont toutes les chances de réussir leur parcours scolaire.

Nous avons beaucoup d'expériences et de ressentis de ce type, mais il faut maintenant passer à une évaluation stricte de ces dispositifs. Madame la secrétaire d'État, ferez-vous une évaluation rigoureuse et stricte de ces dispositifs – je pense aussi à celui des cités éducatives, auquel je crois vraiment, car il fédère tous les acteurs de terrain – afin de prouver que l'éducation prioritaire est non pas une dépense, mais un investissement d'avenir ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire.

Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire. Je vous remercie, monsieur Waserman, pour vos vœux de réussite dans l'exercice de cette mission essentielle, celle de l'éducation prioritaire. Je suis déterminée à œuvrer sans relâche, aux côtés de Jean-Michel Blanquer, pour la réussite scolaire de tous nos élèves, de tous nos enfants.

M. Pierre Cordier. Fiche no 40 !

Mme Nathalie Elimas, secrétaire d'État. Promesse du Président de la République, le dédoublement des classes dans les réseaux d'éducation prioritaire est une mesure qui a fait ses preuves. Les chiffres que vous avez cités concernant votre circonscription sont éloquentes et démontrent que nous pouvons de manière très concrète améliorer la situation de nos enfants.

Une évaluation a déjà été réalisée. Elle a donné de premiers résultats très positifs, qui ont conduit à étendre le dispositif aux classes de grande section de maternelle. Ces conclusions sont d'ailleurs conformes aux études françaises et internationales, qui démontrent que, moins les élèves sont nombreux dans une classe, meilleurs sont leurs résultats.

Les objectifs assignés sont atteints dans les classes concernées : amélioration du climat scolaire et des conditions de travail des professeurs, personnalisation accrue des pratiques professionnelles, formation et accompagnement des professeurs.

Comme vous, je pense que l'évaluation des politiques publiques est essentielle afin de s'assurer, au-delà des annonces, que les mesures ambitieuses préconisées par le Gouvernement sont effectivement déployées de manière efficace sur l'ensemble du territoire.

S'agissant de l'évaluation spécifique des cités éducatives, un comité national d'orientation et d'évaluation, présidé par la députée Sylvie Charrière (*M. Cédric Roussel applaudit*), est chargé du suivi et de l'évaluation du programme.

Vous pouvez compter sur moi, monsieur le député, pour veiller à l'évaluation de chaque réforme engagée et pour m'employer à fédérer les énergies sur le terrain, dans tous les territoires, car c'est la condition essentielle de la réussite de nos élèves et de notre réussite collective. (*Applaudissements sur les bancs des groupes MODEM et LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Waserman](#)

Circonscription : Bas-Rhin (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3276

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation prioritaire

Ministère attributaire : Éducation prioritaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 juillet 2020](#)